

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Arrêté du 4 août 2010 modifiant l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination
au conseil d'administration de l'établissement public du parc national de Port-Cros**

NOR : DEVN1019518A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 4 août 2010, l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national de Port-Cros est ainsi modifié :

Les *d*, *e* et *f* du 1^o sont remplacés par les dispositions suivantes :

- « *d*) Le directeur interrégional de la mer Méditerranée ;
- « *e*) Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- « *f*) Sur proposition du préfet du Var : le directeur départemental des territoires et de la mer du Var. »

Au *b* du 3^o, les mots : « M. Christian Decugis, représentant de la pêche maritime et des élevages marins ; » sont remplacés par les mots : « M. Raymond Tollari, représentant de la pêche maritime et des élevages marins ; ».